





Communiqué de presse

PASSAGE A LA DEUXIEME PHASE DE LA REFORME DU REGIME DE CHANGE

Elargissement de la bande de fluctuation du dirham à ±5%

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, après avis de Bank Al-Maghrib, a décidé de procéder, à partir du 9 mars 2020, à un élargissement de la bande de fluctuation du dirham de ±2,5% à ±5% par rapport à un cours central fixé par Bank Al-Maghrib sur la base d'un panier de devises composé de l'euro (EUR) et du dollar américain (USD) à hauteur, respectivement, de 60% et 40%.

Cet élargissement s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de réforme du régime de change, qui a été initié en janvier 2018, et intervient après l'atteinte des objectifs assignés à la première phase.

La deuxième phase est entamée dans un contexte macro-économique et financier interne favorable, marqué notamment par un niveau approprié des réserves de change, une inflation maîtrisée, une dette publique soutenable et un secteur financier solide.

La réforme du régime de change, qui est un processus volontaire, progressif et ordonné s'étalant sur plusieurs étapes, permettra de renforcer la capacité de l'économie marocaine à absorber les chocs externes, soutenir sa compétitivité et contribuer ainsi à améliorer sa croissance.

Bank Al-Maghrib continue, conformément à son statut, de veiller au bon fonctionnement du marché des changes et interviendra, si nécessaire, sur ce marché pour assurer sa liquidité.